

Gasnigeria

mercredi 7 juillet 2010, par [Les Amis de la Terre](#) (Date de rédaction antérieure : 30 juin 2010).

Torchage du gaz au Nigéria : Cinquante ans de désastres humanitaires, environnementaux et économiques - Un rapport publié par Climate Justice Programme and Environmental Right Action / les Amis de la Terre - Nigeria

Résumé

On brûle plus de gaz dans les torchères du Nigéria que partout ailleurs dans le monde. Bien que les mesures ne notoirement soient pas fiables, on estime qu'environ 70 millions de m³ de gaz associé aux gisements de pétrole brut sont quotidiennement déversés dans l'environnement. Ceci représentait 40 % de la consommation africaine de gaz naturel en 2001- et une perte financière de 2,5 milliards de \$ US pour le Nigéria. Les fumées des torchères répandent un ensemble de matières toxiques qui portent atteinte à la santé et aux activités vitales des populations locales, exposant les habitants du Delta du Niger à des risques accrus de naissance prématurées, de maladies respiratoires infantiles, d'asthme et de cancer.

Cet état de fait catastrophique est totalement injustifiable, et plus encore dans un pays dont on estime que 66% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté et dans lequel les revenus de la production pétrolière qui a débuté il y a près d'un demi-siècle ont presque exclusivement bénéficié à des multinationales et aux élites locales corrompues.

Le torchage des gaz conjoints est couramment pratiqué depuis l'installation de l'industrie pétrolière dans le Delta pendant les dernières années du protectorat britannique, dans une ambiance paternaliste recouvrant complicité avec les élites locales et application de standards différents aux ressortissants britanniques et nigériens. Shell, ExxonMobil, ChevronTexaco, Agip et TotalFinaElf, associés en consortium avec l'entreprise publique Nigérien National Petroleum, ont porté les volumes de gaz brûlés jusqu'à des records mondiaux.

Cette situation est pour le moins surprenante puisque le torchage est illégal depuis 1984 selon la partie III de l'Associated Gas Reinjection Act de 1979. Cette disposition légale n'autorise les entreprises à recourir au torchage qu'à la condition de détenir des permis légaux attribués par le ministère compétent. En dépit de demandes multiples, aucun de ces permis n'a jamais été rendu public. De plus, les multiples toxiques répandus par les torchères violent les droits à la dignité, à la santé et à la jouissance d'un environnement préservé pourtant garantis par la loi nigérienne aux habitants du Delta.

Ces torchages se poursuivent malgré un consensus apparemment général selon lequel ils devraient cesser. Bien que le président Olusegun Obasango et les principales entreprises multinationales semblent avoir conclu un accord non contraignant pour y mettre terme en 2008, les mesures nécessaires à atteindre cet objectif semblent, pour le moins, se faire attendre. La production actuelle de 2,5 millions de barils par jour devant être portée à 4 millions par an en 2010, on voit mal comment les gaz associés pourraient ne pas être brûlés.

Nous exigeons donc l'arrêt immédiat des torchages comme l'arrêt de l'exploitation des puits et du développement de nouveaux champs pétroliers tant qu'ils ne seront pas équipés d'installations

permettant la récupération des gaz associés.